

Les nouvelles lois coûteront des centaines de millions !

Près de 50 points sont prévus pour la dernière réunion qui durera deux jours

Depuis la chute du gouvernement, en décembre 2018, un vent de liberté souffle sur le Parlement où les majorités se font et se refont pour adopter de nouvelles lois. Cette suractivité se verra encore cette semaine, puisque près de 50 points devraient être débattus lors de l'ultime séance plénière qui durera deux jours (elle débute ce mercredi, mais les votes interviendront jeudi soir). De belles promesses qui obligeront le prochain gouvernement à trouver plusieurs centaines de millions pour les concrétiser.

On avait déjà vécu cela lors des 541 jours de négociations gouvernementales qui ont précédé le gouvernement d'Elio Di Rupo, en 2010 et en 2011 (une majorité alternative, avec la N-VA, avait voté la loi qui resserrait les conditions du regroupement familial). Il peut s'agir de projets ministériels torpillés par la chute du gouver-

nement et réintroduits par des députés à la Chambre, voire de textes, parfois en rade depuis des années, dont les défenseurs sentent qu'est enfin arrivé le bon moment...

CE N'EST QUE JUSTICE...

Il n'y a là aucun scandale, puisque le Parlement est dans son rôle et certains textes rendent d'ailleurs justice à des citoyens qui se sont montrés très patients. On pense, par exemple, aux avancées pour les victimes de l'amiante ou du Softréon, textes portés par la députée cdH Catherine Fonck. Des propositions souvent adoptées à l'unanimité. Mais des propositions qui auront un impact sur les comptes de l'État et cela suscite des commentaires plutôt grinçants dans les couloirs de certains cabinets, même si l'on est très peu prolix chez la ministre du Budget, Sophie Wilmès (MR) ou chez son collègue des Finances, Alexander De Croo (Open VLD).

Difficile d'établir une facture très précise. D'autant plus que cer-

taines mesures dépendent de l'aval de l'Union européenne, comme la baisse de la TVA (21 à 6%) sur l'achat d'un vélo neuf,

proposition introduite par le PS. « Cela représenterait un manque à gagner de 60 millions d'euros pour l'État », nous glisse une source gouvernementale.

D'autres exemples ? L'intervention plus régulière du Service des créances alimentaires, en soutien de citoyennes victimes du non-paiement de la pension alimentaire par leur ex, coûterait 9 millions par an. La baisse de la TVA sur les fleurs et plantes achetées chez un entrepreneur de jardins (chère au CD&V) coûterait près de 20 millions. La proposition de loi étendant le tax shelter à l'industrie du jeu vidéo (introduite par les libéraux) allongerait la facture de 5 millions annuels et elle serait alourdie de 120 millions (en vitesse de croisière), nous assure une source, suite au vote d'une proposition du PS, qui élimine la sanction frappant les PME dont le chef d'entreprise se paie un salaire trop

bas (cela visait à empêcher, après la réduction de l'impôt des sociétés,

la création massive de sociétés pour des raisons purement fiscales, nous explique-t-on).

Tout cela à ajouter à une ardoise budgétaire qui dépasse les 8,5 milliards ? « Dans un contexte où l'insécurité pèse sur l'économie internationale et où le coût du vieillissement menace d'impacter lourdement notre budget, nous ne pouvons perdre de vue l'accumulation des petites dépenses qui peuvent avoir un impact réel », expliquait, début avril, la ministre du Budget au « Morgen ». Sans doute ciblait-elle aussi le président de la Commission des Finances.

Eric Van Rompuy (CD&V) qui estimait que ces mesures ne causeraient pas l'absence d'équilibre budgétaire en 2021, car elles pesaient au maximum, 1% des 11 milliards à trouver... ●

DIDIER SWYSEN

Au programme de la dernière séance

Pension à mi-temps prévue en 2020

Au programme de cette dernière séance, à la Chambre, la pension à temps partiel, projet cher au ministre Daniel Bacquelaîne (MR). Y auraient accès les plus de 60 ans qui entrent dans les conditions de la pension anticipée (63 ans avec 42 années de carrière, 60 ans avec 44 ans de travail ou 61 ans/43 ans).

« Il ne s'agit ni de remplacer le crédit temps ni d'une pension anticipée, mais d'une mesure supplémentaire laissée au libre choix de l'intéressé », explique le ministre.

Le système sera ouvert aux salariés, indépendants et fonctionnaires. Le principe : toucher la moitié de son

salaires et la moitié de sa pension. La différence avec le crédit temps ? La moitié de la pension touchée chaque mois sera supérieure à l'allocation qu'un crédit temps touche de l'Onem... Même si, pour la constitu-

tion des droits pour une pension complète, une année de travail ne vaudra qu'une demi-année de cotisation (une année complète pour un crédit temps). « Mais la pension à temps partiel restera plus intéressante », insiste le ministre.

Un exemple ? À 60 ans, Jacques a une carrière de 44 ans (et un salaire brut de 50.000 €/an). S'il prend sa pension anticipée, il aura droit à

1.750 € brut/mois. « Si Jacques choisit la pension à mi-temps », explique le cabinet, « il percevra la moitié de sa pension (875 € brut/mois) et la moitié de son salaire (2.083,33 € brut/mois). Il touchera donc 2.958,33 € brut/mois. À 65 ans, Jacques prend sa pension : il aura droit à la somme du montant auquel il avait droit à 60 ans (1.750 € brut/mois) et du montant de pension constitué grâce à son travail à mi-temps de 60 à 65 ans. Sa pension s'élèvera donc à 1.888,89 € brut/mois. »

CAMQUES

En Commission, le texte a été criti-

qué par l'opposition PS et Écolo qui craint une discrimination (puisqu'il faut l'accord de l'employeur...)

« Comme l'interruption de carrière », a répondu le ministre Bacquelaîne et une relative insécurité : une somme retraitée à mi-temps ne pouvant cumuler la « demi-pension » avec une allocation de chômage ou de la mutuelle. ●

D.S.W.

Deux propositions discutées parmi d'autres...

Les indépendants vont apprécier

> Favoriser les mesures alternatives dans la prise en charge de la délinquance inspirée par le racisme ou la xénophobie (proposition du PS). En cas de condamnation, le juge peut condamner l'auteur de la discrimination à des prestations en lien avec la lutte

contre le racisme ou la xénophobie ou à suivre une formation ou des séances de sensibilisation dont l'objectif est de prévenir ou limiter le risque de commettre de nouvelles infractions similaires.

> Instaurer un droit passerelle plus étendu en faveur des travailleurs indépendants (proposition du MR). L'objectif

est d'offrir aux indépendants un accès plus étendu au droit passerelle (nouvelle dénomination de l'assurance sociale en cas de faillite mise en place en 2017).

Cette couverture sociale porte sur deux volets : le bénéfice d'aides financières, ainsi que le maintien des droits à l'assurance maladie

invalidité pendant une période de 12 mois maximum par événement. Les 12 mois sont aussi la durée maximum sur la carrière. La proposition vise à étendre le droit à cette couverture afin de rencontrer l'ensemble des situations de cessations que l'on peut considérer comme malheureuses ou forcées. Cet objectif est atteint

par une redéfinition de la cessation forcée, par le relèvement de la limitation de durée de bénéfice ainsi que par le relèvement des plafonds de revenus dans le pilier des cessations dues à des difficultés économiques. Le texte concrétise les travaux menés par le ministre des Indépendants, Denis Ducarme. ●